

**AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET DE MOBILITÉ POUR LE CENTRE DE
REIGNIER-ÉSERY
DEMANDE D'AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA MOBILITÉ ET AUX
ESPACES PUBLICS**

7.5. Subventions

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026DELIB053 du 31 mars 2026 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;

Vu le budget principal 2026 et le plan pluriannuel d'investissements de la commune de Reignier-Ésery ;

Considérant le projet d'aménagements des espaces publics et de mobilité pour le centre-ville estimé à 2 095 384,00 € HT, soit 2 514 460,80 € TTC ;

Considérant que le projet prévoit de créer des voies cycles et des espaces piétons dans la Grande Rue, la Rue du Marché, la Rue des Écoles et la Rue du Collège, constituant alors un maillage dans le centre-ville ;

Considérant que le projet prévoit de créer de nombreux espaces verts et d'utiliser des matériaux adaptés au réchauffement climatique afin de limiter la chaleur en ville ;

Considérant la demande de la Commune d'obtenir une subvention pour financer les travaux projetés ;

Considérant l'accord du Département notifié le 17 février 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer la convention de financement dans le cadre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS) 52^{ème} tranche ;

Article 2 : Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

Département (notifié)	9 000 €
Département (en cours d'instruction)	118 000 €
Département (FDIS)	400 000 €
État (notifié)	308 842 €
Région (en cours d'instruction)	100 000 €
Fonds propres communaux	1 159 542 €
Total	2 095 384 €

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal

Fait à Reignier-Ésery, le 11 août 2026

Le Maire,

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le 17.07.26